

Observatoire des familles en situation de handicap

Sigle

OFSH

Création

Mars 2002

Effectifs, ressources et partenaires

Un conseil scientifique regroupant des chercheurs et des représentants des familles

Quatre partenaires :

- Handicap international, association loi 1901 reconnue d'utilité publique ;
- Apajh, Association pour adultes et jeunes handicapés regroupant 90 associations départementales ;
- Archives municipales d'une grande ville qui accueille le fonds d'archives ;
- Mairie de Paris qui met en place un réseau d'information et de collecte.

Budget

Financement Handicap international et Apajh : 15 245 euros.

Subvention Mairie de Paris : en cours.

Coordonnées

Observatoire des familles en situation de handicap
Handicap international
14, avenue Berthelot
69361 Lyon Cedex 07
Téléphone : 04 78 72 72 72

Apajh
26, rue du Chemin-Vert
75011 Paris
Téléphone : 01 48 07 25 88

Missions

L'Observatoire a pour mission de recueillir, conserver et analyser les archives des familles de personnes handicapées, sommes d'expériences vécues, de compétences et de connaissances.

L'Observatoire favorise ainsi la circulation de la parole des familles, trop peu entendue, et contribue à faire évoluer les mentalités et à éclairer les orientations des décideurs politiques.

Une philosophie

La philosophie de l'Observatoire est centrée sur la collecte des compétences des familles, des savoirs à partager, et des médiations à créer entre l'État, les collectivités publiques ou territoriales et les citoyens. Car les familles en situation de handicap ne sont pas seulement objets de la solidarité nationale et de la sollicitude des associations, elles sont d'abord sujets et acteurs de leurs propres choix et développements.

Tâches

L'Observatoire a la responsabilité de :

Collecter et conserver la parole des familles

Grâce au partenariat mis en place avec le service d'archives d'une collectivité locale, les archives privées déposées par les familles et les données recueillies au cours des enquêtes nationales d'opinion, réalisées par Handicap international, seront confiées à un fonds spécifique : le Pôle de conservation des archives des familles en situation de handicap.

Cette collaboration institutionnelle garantit des conditions optimales de dépôt et de confidentialité, telles que définies par la loi et souhaitées par les familles. Elle garantit aussi aux chercheurs un accès optimisé. L'OFSH accueille tous les types de documents familiaux en lien avec le handicap : récits, témoignages, correspondances, dossiers... et sous toutes les formes : papier, support numérique, audio ou vidéo, sites Internet... Depuis mars 2002, les comités départementaux de l'Apajh assurent l'accueil de toute personne ou toute famille désirant confier ses archives. De son côté, la Délégation aux personnes handicapées de la ville de Paris va mettre en place, pour les familles de la capitale, un relais d'information et de communication sur la question de la préservation des archives familiales.

OBSERVATOIRE DES FAMILLES EN SITUATION DE HANDICAP

Les archives confiées par les familles sont identifiées, classées et conservées au sein du service d'archives partenaire, selon les modalités réglementaires et légales appliquées aux archives privées. Elles sont mises à la disposition des chercheurs agréés par l'Observatoire, selon les conditions définies au moment du dépôt.

Initier des actions de recherche et d'enquête – diffuser les résultats

Répondant en cela à la demande des familles interrogées lors de tables rondes à Paris et en province, les analyses et recherches réalisées à partir des archives conservées dans le fonds de l'OFSH doivent servir à faire connaître au plus grand nombre les messages et les besoins les plus forts exprimés par les familles.

Le comité scientifique communiquera son agrément aux demandes de recherches, qui devront correspondre strictement aux conditions posées par les familles :

- pas de cession à des fins marchandes des contenus des archives,
- un accès à des étudiants ayant un niveau de formation égal ou supérieur à la maîtrise,
- un accès encadré par une équipe universitaire ou par le conseil scientifique de l'Observatoire.